



## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

# UNE CGT PLUS QUE JAMAIS INCONTOURNABLE !

**La CGT remercie l'ensemble des cheminots qui ont, au travers de ce vote, confirmé la place de deuxième organisation syndicale à Gares & Connexions. La CGT confirme sa place de première organisation syndicale dans le collège exécution.**

C'est dans ce contexte de réforme du ferroviaire, et après un printemps de lutte historique que les élections professionnelles se sont déroulées du 16 au 22 novembre. 150 000 cheminots étaient appelés à désigner leurs nouveaux représentants par vote électronique, 2 869 pour Gares & Connexions.

Les cheminots ont fait le choix de la CGT comme 1ère organisation syndicale, du GPF (Groupe Public Ferroviaire) avec plus de 34 % des voix et près de 10 points d'écart avec la deuxième organisation. Pour le CSE Gares & connexions, la CGT recueille 18,79% des voix tous collègues confondus et 6 élus titulaires, elle est confirmée comme deuxième organisation syndicale à Gares & Connexions.

Ce résultat est à apprécier au regard du nombre d'inscrits en augmentation de près de 28% (623 inscrits supplémentaires par rapport au scrutin de 2015).

Cette augmentation du nombre de votants dans tous les collèges ne s'est pas traduite par une participation plus élevée dans le collège exécution (- 2,22%) a contrario des deux autres collèges, L'évolution des modalités de vote (vote électronique) est sûrement une des causes principales.

Les 6 élus CGT au CSE Gares & Connexions auront, à cœur, de représenter, au quotidien, les cheminots et porter leurs revendications.

En renforçant le poids de la CGT au niveau du GPF, les cheminots ont choisi de peser pour changer de trajectoire et défendre leur métier, d'améliorer leur parcours professionnel et la rémunération dans les négociations en cours de la CCN.

Mais pas seulement, puisqu'avec son maillage syndical de proximité, la CGT proposera des initiatives locales, régionales et nationales à l'ensemble des cheminots.

Il y a nécessité à ce que les combats menés au fil des années soient poursuivis afin d'élever les conditions sociales de tous les cheminots de la branche. Les négociations sur la Convention Collective Nationale (CCN) de branche sont justement un des enjeux majeurs du moment et doivent se dérouler sous la mobilisation des cheminots.



L'ouverture à la concurrence des services régionaux et longue distance, prévue pour 2020, nécessite dès à présent l'établissement de normes sociales protectrices et applicables à l'ensemble des entreprises du secteur. La Convention Collective Nationale (CCN) de branche constitue au-delà des droits et garanties apportés par le code du travail, un socle de droits complémentaires communs.

Dans ces négociations, la CGT porte en premier lieu l'objectif d'une amélioration notable des droits des salariés du privé, notamment par la création d'une sécurité de l'emploi au niveau de la branche. De plus, nous exigeons également la réouverture de la négociation des volets déjà écrits, validés a minima par les organisations syndicales réformistes et qui génèrent du dumping social.

De son côté, la Direction de la SNCF souhaite s'appuyer sur les négociations de la CCN pour impulser en parallèle une évolution des règles sociales et de travail à la SNCF. C'est ce qu'elle appelle le pacte d'entreprise.

Seule une CCN de haut niveau évitera que la concurrence ne se traduise par un dumping social effréné et une course au moins-disant social.

80% des décrets et ordonnances régissant la loi pour un nouveau pacte ferroviaire restent à écrire ; et nous nous devons de peser sur les négociations de la Convention Collective Nationale.

Avec la volonté de la Direction de multiplier les filiales, dont Gares et Connexions, il sera plus que jamais nécessaire de se battre pour préserver nos droits et garanties et défendre le service public ferroviaire.

Demain, sous l'impulsion des libéraux, l'ouverture à la concurrence pourrait concerner également le périmètre des gares, qui pourraient être incluses dans les appels d'offres, voire faire l'objet d'appels d'offres distincts.

Dans ce contexte, la perspective d'une réunification du système ferroviaire en une seule entreprise, la SNCF, est la solution pour répondre aux besoins des usagers et de la population en termes de besoins de transport.

Sous l'impulsion de la CGT par le biais du rapport "ENSEMBLE POUR LE FER", la mobilisation des Cheminots permettra d'obtenir des garanties fortes et des avancées notables :

- ✓ Sur le champ d'application de la CCN afin que l'ensemble des Cheminots des Entreprises Ferroviaires y soient inclus ;
- ✓ Sur le contrat de travail afin de donner un cadre et des garanties pour les Cheminots ;
- ✓ Sur une classification des métiers avec une description fine qui réponde à l'exigence de sécurité et à la forte technicité des métiers du ferroviaire ;
- ✓ Sur la formation professionnelle afin de lui assurer un haut niveau au regard des spécificités fortes des différents métiers.

**EN VOTANT CGT,  
VOUS AVEZ VOTÉ POUR GAGNER !**

